

# La révision de la loi sur l'alcool – une pierre angulaire de la politique de santé

Marina Carobbio Guscetti<sup>a</sup>,  
Thierry Favrod-Coune<sup>b</sup>,

a Conseillère nationale TI,  
Présidente de la Coordination  
politique des addictions  
(NAS-CPA) et médecin

b Médecin aux Hôpitaux  
Universitaires de Genève  
(HUG) et membre du  
Groupement Romand  
d'Etudes des Addictions  
(GREAA)

La révision totale de la loi sur l'alcool sera prochainement débattue au parlement [1]. Cette révision – en substance une libéralisation de l'alcool – est une question qui préoccupe également les médecins: la consommation excessive d'alcool ou l'alcoolodépendance et leurs conséquences nous concernent quotidiennement, que ce soit dans les cabinets ou les hôpitaux.

## La consommation d'alcool et ses conséquences

Nous sommes confrontés très directement à cette problématique lorsque nous avons à faire à un patient dépendant de l'alcool, ou qu'un jeune nous est amené aux urgences en raison d'une intoxication alcoolique aiguë. Nous sommes aussi témoins des conséquences indirectes de l'abus d'alcool, que ce soit sur la santé ou sur le plan psychosocial: par l'impact physique ou psychique qu'il peut avoir dans la famille lors de violences commises sous son influence, ou lors de la diminution des capacités professionnelles de patients dépendants.

Cette question appartient au quotidien des médecins comme le soulignent les faits suivants:

- L'alcool est en Europe la troisième cause de morbidité et mortalité (après la consommation de tabac et l'hypertension artérielle) [2]. *En Suisse, 3500 personnes décèdent chaque année des suites de consommation d'alcool* [3].
- Chaque année, quelques 2100 adolescents ou jeunes adultes sont admis dans les hôpitaux pour intoxication ou dépendance à l'alcool (6 par jour) [4].
- *Entre 250000 et 300000 personnes sont dépendantes à l'alcool en Suisse et environ 1 million de conjoint(e)s, adolescents ou enfants souffrent de la dépendance de leur proche*, que ce soit dans le milieu familial ou professionnel [5].
- Chaque 7<sup>e</sup> personne tuée ou gravement blessée dans un *accident de la route* l'est en lien avec l'alcool [6].
- *Les coûts directs et indirects de l'alcool en Suisse s'élèvent à 6,7 milliards de francs par année* (coûts de santé, dégâts matériels, frais de justice, perte de productivité, etc.) [7].

## Renforcer les mesures structurelles

Les professionnels de la santé jouent un rôle dans la prise en charge et le traitement des personnes dépendantes à l'alcool, mais également au niveau du repérage et de l'intervention précoce, en particulier auprès des personnes avec une consommation à risque. Toutefois, les médecins ne peuvent pas tout faire et ils ont besoin de la politique pour instaurer des mesures de

prévention «structurelle». On entend par là des mesures d'ordre réglementaire qui diminuent les méfaits et les conséquences de l'abus d'alcool par un cadre légal plus contraignant. La Coordination politique des addictions (NAS-CPA) – une plateforme faisant le lien entre les organisations de lutte contre les dépendances et les acteurs civils (enseignants, organisations de jeunes, médecins, etc.) – demande aux membres du Parlement de considérer sérieusement des mesures d'augmentation du prix de l'alcool (prix minimum ou taxe d'incitation), mesures qui ont été démontrées efficaces scientifiquement pour diminuer la consommation à risque et les méfaits qui y sont liés. Il est également urgent d'adapter l'impôt sur les spiritueux, qui finance la prévention et permet de lutter contre les très bas prix constatés ces dernières années. Enfin, un renforcement de la réglementation de la publicité et la diminution des offres promotionnelles (par ex. «Happy hours») – tous deux rendus possibles pour les spiritueux dans le projet de révision de la loi – seraient d'une réelle utilité sur le plan de la prévention.

La révision de la loi sur l'alcool atteindrait son but de politique de santé uniquement si des mesures de prévention cohérentes accompagnaient les mesures de libéralisation proposées (ex.: privatisation d'Alcosuisse). Nous ne devons pas oublier le million de personnes concernées par un abus d'alcool en Suisse.

## Références

- 1 Message du Conseil fédéral du 25.01.2012. Feuille fédérale N° 9, 28 février 2012, p. 1315 et suivantes. Internet: [www.admin.ch/ch/d/ff/2012/1315.pdf](http://www.admin.ch/ch/d/ff/2012/1315.pdf).
- 2 Anderson P. et al. Alcohol in the European Union. Consumption, harm and policy approaches. Copenhagen: WHO; 2012. Internet: [www.euro.who.int/\\_data/assets/pdf\\_file/0003/160680/Alcohol-in-the-European-Union-2012.pdf](http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0003/160680/Alcohol-in-the-European-Union-2012.pdf).
- 3 Rehm J, Taylor B, Roerecke M, Patra J. Alcohol consumption and alcohol-attributable burden of disease in Switzerland, 2002. *Int J Public Health*. 2007;52(6):383–92.
- 4 Wicki M, Gmel G. Alkohol-Intoxikationen Jugendlicher und junger Erwachsener. Ein Update der Sekundär-analyse der Daten Schweizer Spitäler bis 2007. SFA Lausanne; 2009.
- 5 Kuendig H. Estimation du nombre de personnes alcoolodépendantes dans la population helvétique (Rapport de recherche No 56). Lausanne: Addiction Info Suisse; 2010.
- 6 Beratungsstelle für Unfallverhütung: Sinus-Report 2011.
- 7 Jeanrenaud, Claude et al. Le coût social de la consommation de drogues illégales en Suisse. Rapport final; 2005.

Correspondance:  
Coordination NAS-CPA  
c/o mcw  
Wuhrmattstrasse 28  
CH-4800 Zofingue  
Tél. 062 511 20 30  
[mailbox\[at\]nas-cpa.ch](mailto:mailbox[at]nas-cpa.ch)